

**PROCES VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 novembre 2018**

Celui-ci s'est réuni au lieu ordinaire des séances, après convocation du 25 octobre 2018, sous la présidence de M. Michel COLLETAZ, Maire d'Izernore

<b>Etaient présents :</b>	<b>Mrs. COLLETAZ, LAMY, LAURENT, Mme COMUZZI, MAURON, Mrs PECHOUX, BOISIER, Mme DESMIDT, Mrs MOINE, ANSELMETTI, Mmes SANCHEZ-ROL, DUPUIS, M. BOSSAN, Mmes MATHIEU, SAINT-JEVEINT</b>
<b>Excusés :</b>	<b>JP. BARDE, R. JOYARD, E. GRASSET</b>
<b>Absente :</b>	<b>C. PERRET</b>
<b>Pouvoirs :</b>	<b>JP BARDE à J. LAMY R. JOYARD à JL. PECHOUX E. GRASSET à MJ. DUPUIS</b>
<b>Secrétaire de séance :</b>	<b>Sandrine MATHIEU</b>

Ouverture de la séance : 20 h

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 24 septembre 2018 n'appelle aucune observation, il est approuvé à l'unanimité.

**MARCHÉS FORMALISÉS SIGNÉS** dans le cadre de la délégation consentie par le Conseil Municipal au Maire conformément à la délibération du 28 mars 2014 :

06.06.2018 - Signature du marché d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage avec la SEMCODA pour la mission de conduite d'opération du projet de construction d'un centre équestre pour la somme de 24.740 € HT soit 29.688 € TTC.

08.10.2018 - Signature du marché d'implantation d'une logette au lotissement « les Balcons de l'Oignin » avec le cabinet de géomètre PRUNIAUX GUILLIER pour la somme de 750 € HT soit 900 € TTC.

**AVENANTS AU MARCHE RESTRUCTURATION & EXTENSION DE LA MAIRIE**

16.10.2018 - Comptoir des revêtements - Lot N°10 Sols souples - Avenant négatif n° 2  
Transfert de la mission « Peinture des plinthes bois suite à la réfection du sol PVC » à la société GPR Lot N° 13  
Avenant Négatif : - 246 € HT soit - 295.20 € TTC

16.10.2018 - GPR - Lot N°13 Plâtrerie - Avenant positif n° 2  
Transfert de la mission « Peinture des plinthes bois suite à la réfection du sol PVC » de la société Comptoir des revêtements Lot N°12  
Avenant Positif : + 246 € HT soit + 295.20 € TTC

## AVENANTS AU MARCHE RESTRUCTURATION CŒUR DE VILLAGE

05 11 2018 – SEMCODA – Convention d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage – Avenant n° 1

Réactualisation prévisionnelle du forfait de rémunération suite à l'augmentation du coût total des marchés de travaux.

Base de Rémunération : 2.9 % du montant des marchés de travaux

Montant initial des marchés de travaux cumulés : 1 223 868.30 € HT

Montant actualisé des marchés de travaux cumulés : 1 285 757.17 € HT

Soit un ajustement du forfait de rémunération prévisionnel de 1 794.78 € HT soit 2 153.74 € TTC



**MARCHÉS A BON DE COMMANDE SIGNÉS** dans le cadre de la délégation consentie par le Conseil Municipal au Maire conformément à la délibération du 28 mars 2014 :

**NEANT**



**DÉCISIONS PRISES** dans le cadre de la délégation consentie par le Conseil Municipal au Maire conformément à la délibération du 28 mars 2014 :

Devis du 1<sup>er</sup> octobre 2018

N° DEVB-43-2018 – Signature du devis TERRASSEMENT PETIOT de 3.250 € HT soit 3.900 € TTC pour le terrassement, la dépose du poteau hors service, la fourniture et la pose d'un poteau émeraude choc + remplacement de visserie et joints en pieds de poteau + remblaiement + remise en état à l'identique sur le Hameau de Bussy.

Devis du 10 octobre 2018

N° DEVB-44-2018 – Signature du devis SIEA de 66.082,18 € correspondant à la part communale concernant l'extension et la modernisation de l'éclairage public pour l'opération cœur de village.

N° DEVB-45-2018 – Signature du devis INTERPACK de 5.183,30 € HT soit 6.219,96 € TTC pour l'achat de 50.000 sacs poubelles de 30L et 70.000 sacs poubelles de 50 L correspondant à la quotité pour 2 ans.

Devis du 28 octobre 2018

N° DEVB-46-2018 – Signature du devis MJ SECURITE de 4.761,23 € HT soit 5.713,48 € TTC pour le gardiennage du site de la Vignette lors de la manifestation « opération DAKOTA » du 5 au 7 juillet 2019.

Devis du 29 octobre 2018

N° DEVB-47-2018 – Signature du devis SORECA RENAULT OYONNAX de 19.000 € HT soit 22.748,85 € TTC pour l'achat d'un véhicule trafic fourgon Diesel.



**DELIBERATION 2018060 : ATTRIBUTION DE CHEQUES CADEAUX AUX AGENTS COMMUNAUX ET A LEURS ENFANTS EN 2018 - ANNULEE**

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'offrir des *CADO Chèque* proposés par la Banque Postale :

\* d'une valeur de 160 € par agent à l'ensemble du personnel communal ayant travaillé au cours de l'année 2018, soit 13 agents concernés (12 agents concernés permanents, 1 agent contractuel),

\* d'une valeur de 140 € par agent ayant travaillé à temps complet sur une durée déterminée au cours de l'année 2018 (1 agent contractuel)

\* d'une valeur de 90 € par agent ayant travaillé à temps complet sur une durée déterminée au cours de l'année 2018 (1 agent contractuel)

\* d'une valeur de 40 €/enfant jusqu'à l'âge de 11 ans soit 7 enfants concernés pour le personnel communal ayant travaillé en 2018

**DELIBERATION 2018061 : OUVERTURE DE CREDITS 2019 AVANT VOTE DU BUDGET**

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'affecter les crédits ci-après et s'engage à reprendre ces ouvertures de crédit lors de l'adoption de chacun des budgets primitifs de l'exercice 2019.

<b>BUDGET GENERAL (Code perception 21400)</b>		
<b>Opération</b>	<b>Libellé</b>	<b>Montant TTC en €</b>
081	VOIRIE et RESEAUX	100.000
089	TRAVAUX EGLISE	20.000
118	TRAVAUX BATIMENTS DIVERS	10.000
139	BOIS ET FORET	10.000
142	ACQUISITION DE TERRAINS	200.000
159	ECLAIRAGE PUBLIC/SYNDICAT D'ELECTRICITE	40.000
170	MOBILIER ET MATERIEL SCOLAIRE	5.000
172	MOBILIER MAIRIE	3.000
173	MATERIEL de BUREAU et INFORMATIQUE	3.000
174	AUTRE MATERIEL DIVERS	5.000
175	MATERIEL OUTILLAGE DE VOIRIE	5.000
191	VEHICULE DE TRANSPORT	14.000
205	CIMETIERE	3.000
211	RESTAURATION PETIT PATRIMOINE	10.000

217	ABORDS CIMETIERE ET TEMPLE	2.000
219	MATERIEL SPORTIF	2.000
222	RESTAURATION TERRAIN DE SPORTS	10.000
226	ACCESSIBILITE BATIMENT	20.000
227	ACCESSIBILITE VOIRIE	3.000
228	AMENAGEMENT CŒUR DU VILLAGE	30.000
229	RESTAURATION DU TEMPLE	2.000
233	AMENAGEMENT STRUCTURES LA VIGNETTE	2.000
235	DEFENSE INCENDIE	5.000
238	AMENAGEMENT EXTENSION MAIRIE	150.000
239	CONSTRUCTION CENTRE EQUESTRE	100.000
240	CONSTRUCTION D'UN MUSEE ARCHEOLOGIQUE	30.000

**DELIBERATION 2018062 : PRIX DE VENTE DES TERRAINS A BATIR AU LOTISSEMENT COMMUNAL « LES BALCONS DE L'OIGNIN »**

Le Conseil Municipal prend acte que les opérations d'aménagement du lotissement communal « Les balcons de l'Oignin » sont en cours de finalisation, il décide donc d'autoriser la commercialisation des 5 lots de parcelles à bâtir destinés à la vente.

Considérant que les terrains à l'origine du lotissement ont été acquis Hors Taxe, le Conseil Municipal approuve l'application de la TVA sur Marge conformément aux dispositions relatives à l'article 268 du Code Général des Impôts.

Considérant que le coût de production du lotissement est évalué à 84.23 € HT le m<sup>2</sup>, le Conseil Municipal décide de fixer le prix de vente des lots à bâtir à 102.55 € HT le m<sup>2</sup> soit 120 € TTC, TVA sur la Marge incluse.

Il est précisé que la commune entend garantir une équité de traitement dans la sélection des candidats. Pour se faire, le Conseil Municipal approuve le principe de l'enregistrement des candidatures par ordre d'arrivée en mairie.

Par ailleurs, afin de lutter contre d'éventuelles manœuvres spéculatives immobilières, le Conseil Municipal décide de conditionner les ventes de lots par un engagement des acquéreurs à ne pas revendre les biens acquis en l'espèce, avant une durée de 5 ans, à l'exception des situations personnelles particulières ci-dessous énoncées :

- Décès d'un des acquéreurs ou conjoint,
- Divorce ou séparation,
- Mutation professionnelle en dehors du territoire de la commune,
- Maladie grave,
- Réalisation d'une saisie par procédure d'hypothèque engagée par un établissement bancaire.

**DELIBERATION 2018063 : SUBVENTION EXCEPTIONNELLE DE SOLIDARITE AVEC LES COMMUNES DEVASTEES PAR LES INONDATIONS DANS L'AUDE**

Le Conseil Municipal décide par 15 voix POUR et 3 voix CONTRE de verser la somme de 1.500 € à l'Association des Maires de l'Aude pour reversement aux communes sinistrées par les inondations et crues des différents cours d'eau de cette région

**DELIBERATION 2018064 : SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU COMITE DES FETES – Année 2018**

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de verser une subvention de 11.500 € au Comité des Fêtes d'Izernore pour la mise en œuvre matérielle de la manifestation « Opération DAKOTA » qui aura lieu les 6 et 7 juillet 2019.

**DELIBERATION 2018065 : CONCOURS DU RECEVEUR MUNICIPAL – ATTRIBUTION DE L'INDEMNITE DE CONSEIL 2018 – PERIODE DU 01/01/18 AU 31/10/18 - ANNULEE**

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de demander le concours du receveur municipal pour assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable, définies à l'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté ministériel du 16 décembre 1983. Une indemnité d'un montant de 567.95 € net pour la période du 01/01/2018 au 31/10/2018, sera attribuée à M. Patrick FILLON, comptable public de la Trésorerie d'Oyonnax.

**DELIBERATION 2018066 : CONCOURS DU RECEVEUR MUNICIPAL – ATTRIBUTION DE L'INDEMNITE DE CONSEIL 2018 – PERIODE DU 01/11/18 AU 31/12/18 - ANNULEE**

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de demander le concours du receveur municipal pour assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable, définies à l'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté ministériel du 16 décembre 1983. Une indemnité d'un montant de 113.59 € net pour la période du 01/11/2018 au 31/12/2018, sera attribuée à M. Michel PRIORE, comptable public de la Trésorerie d'Oyonnax.

**DELIBERATION 2018067 – TARIFS SERVICES FUNERAIRES APPLICABLES A PARTIR DU 01 01 2019**

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de maintenir les tarifs des services funéraires au 01 01 2019 comme suit :

SERVICE FUNERAIRE	DUREE		TARIF
CIMETIERE	CONCESSIONS TERRAIN	15 ans	200 €/emplacement
		30 ans	300 €/emplacement
COLOMBARIUM	URNE CASE de 40x40x40 cm	15 ans	200 €
		30 ans	300 €
ANCIEN COLOMBARIUM	URNE	15 ans	150 €
CAVURNES	CONCESSIONS	15 ans	200 €
		30 ans	300 €

**DELIBERATION 2018068 – TARIFS RECEPTION SALLES COMMUNALES APPLICABLES A PARTIR DU 01 01 2019**

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de maintenir les tarifs de réception pour les salles communales au 01 01 2019 comme suit :

	Salle polyvalente La Vignette	Salle de l'étage La Vignette	Salle du stade (foot)	Salle Place de l'Eglise
Associations locales de la commune	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit
Personnes de la commune	400 €	150 €	130 €	200 €
Comités d'entreprise de la commune	400 €	150 €	130 €	200 €
Associations extérieures à la commune	400 €	150 €	150 €	200 €
Personnes extérieures à la commune	800 €	400 €	350 €	500 €

**DELIBERATION 2018069 – TARIFS RECEPTION VAISSELLE APPLICABLES A PARTIR DU 01 01 2019**

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de maintenir les tarifs de réception pour la vaisselle au 01 01 2019 comme suit :

<u>DESIGNATION DU MATERIEL</u>	<u>TARIF DE PERTE/CASSE/DETERIORATION</u>
COUVERTS	2 €
AUTRES ARTICLES DE VAISSELLE	4 €

**DELIBERATION 2018070 – TARIFS RECEPTION LOCATION DE MATERIEL APPLICABLES A PARTIR DU 01 01 2019**

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de maintenir les tarifs de réception pour la location de matériel au 01 01 2019 comme suit :

<u>DESIGNATION DU MATERIEL</u>	<u>TARIF DE PRET</u>
1 chapiteau (6 m x 4 m)	100 €
1 table et 2 bancs	5 €

**DELIBERATION 2018071 – TARIFS DU MUSEE ARCHEOLOGIQUE APPLICABLES A PARTIR DU 01 01 2019**

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de fixer les tarifs pour le musée archéologique au 01 01 2019 comme suit :

**I - OFFRE CULTURELLE PERMANENTE - TARIFS INDIVIDUELS**

**1- TARIFS - DROITS D'ENTREE AU MUSEE**

NATURE DES TARIFS	DROIT D'ENTREE AU MUSEE (Visite libre)
Adulte (plein tarif) – ticket ROSE	2 € / personne
Jeune jusqu'à 18 ans – ticket BLEU	GRATUIT
Personnel des musées, enseignants préparant une visite scolaire – ticket BLEU	GRATUIT
tudiants, demandeurs d'emploi (tarif réduit accordé sur présentation de justificatifs) – ticket JAUNE	1 € / personne (tarif réduit)

**2- TARIFS – LES ACTIVITES DU MUSEE**

• **ACTIVITES PLEIN TARIF - PUBLIC ADULTE**

ACTIVITES	TARIF
VISITE GUIDEE – ticket ROSE	3 € / personne
CONFERENCES – RENCONTRES THEMATIQUES – ticket ROSE	

• **ACTIVITES TARIFS REDUITS - JEUNE PUBLIC**

ACTIVITES	TARIF
ATELIERS PEDAGOGIQUES – ticket BLEU	2 € / enfant

*A noter : Les ateliers pratiques proposés par le musée s'adressent au jeune public dès 4 ans et ce jusqu'à 15 ans*

• **ACTIVITES GRATUITES**

ACTIVITES	TARIF
ATELIERS PEDAGOGIQUES OFFERTS DANS LE CADRE DE LOTO OU TOMBOLA – ticket JAUNE	GRATUIT

**3- TARIFS – LES ANIMATIONS DU MUSEE**

- **ANIMATIONS PLEIN TARIF - PUBLIC ADULTE**

ACTIVITES	TARIF
CONTES – ticket ROSE	5 € / personne
ANIMATIONS THEMATIQUES – ticket ROSE	

- **ACTIVITES TARIFS REDUITS - JEUNE PUBLIC**

ACTIVITES	TARIF
CONTES – ticket BLEU	2 € / personne
ANIMATIONS THEMATIQUES – ticket BLEU	

*A noter : Les ateliers pratiques proposés par le musée s'adressent au jeune public dès 4 ans et ce jusqu'à 15 ans*

#### **4/ APPLICATION DE LA GRATUITE POUR TOUS**

Droits d'entrée au musée et animations) dans le cadre des **MANIFESTATIONS NATIONALES** (Journées Nationales de l'Archéologie, Nuit Européenne des Musées, Journées Européennes du Patrimoine, Fête de la Science)

## II - OFFRE CULTURELLE PERMANENTE - TARIFS GROUPES

NATURE DES TARIFS	Droit d'entrée au musée (visite libre)	Visite commentée « Au temps d'Isarnodurum »	Visite guidée du musée	Visite guidée du musée et du site	Visite guidée du site	Ateliers Divers	Ateliers Enquête
Groupes scolaires (écoles primaires, collèges, lycées)	GRATUIT	Forfait de 260 € (cf. tarif du prestataire)			1 €/élève	2 €/élève	1 €/élève
Ecole d'Izernore	GRATUIT	GRATUIT			GRATUIT	GRATUIT	GRATUIT
Centres de loisirs	GRATUIT	Forfait de 260 € (cf. tarif du prestataire)			1 €/élève	2 € / élève	1 € / élève
Centre de loisirs « Les Grillons »	GRATUIT	GRATUIT			GRATUIT	GRATUIT	GRATUIT



Groupe de visiteurs handicapés	GRATUIT				GRATUIT	GRATUIT	GRATUIT
Groupe adulte hors scolaires et centres de loisirs	1,50 € /personne		3 € personne	5 € /personne			

*A noter : La gratuité est appliquée aux accompagnateurs (droits d'entrée, visites et ateliers).*

### III - MUSEE SERVICE PRESTATION - TARIFS DIVERS

CONFERENCES		
INTERVENTIONS SPECIFIQUE OU CONFERENCE	TARIF FORFAITAIRE	FRAIS DE DEPLACEMENT
SITE D'IZERNORE	80 €	NÉANT
AUTRES COMMUNES	80 €	BARÈME DE L'ADMINISTRATION

### IV - MUSEE SERVICE BOUTIQUE – OBJETS ET OUVRAGES

#### 1/ OBJETS

DESIGNATION	TARIF
CRAYON A PAPIER (Embout forme d'aigle)	3 €
CRAYON A PAPIER (Embout denier de césar)	3 €
LAMPE A HUILE – PEGASE	8 €
LAMPE A HUILE – ROSACE	8 €
PORTE-CLE AVEC LOGO DU MUSEE	3 €

#### 2/ OUVRAGES

<b>DESIGNATION</b>	<b>TARIF</b>
L'ARCHEOLOGIE A PETIT PAS / JUNIOR	6.80 €
LES ROMAINS A TRES PETITS PAS / JUNIOR	6.80 €
LES GAULOIS A TRES PETITS PAS / JUNIOR	6.80 €
LES GAULOIS A PETITS PAS / JUNIOR	12.90 €
LES ROMAINS A PETITS PAS / JUNIOR	12.70 €
CATALOGUE DU MUSEE	5 €

**DELIBERATION 2018072 : CONCOURS DU RECEVEUR MUNICIPAL – ATTRIBUTION DE L'INDEMNITE DE CONSEIL 2018 – PERIODE DU 01/11/18 AU 31/12/18**

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de demander le concours du receveur municipal pour assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable, définies à l'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté ministériel du 16 décembre 1983. Une indemnité d'un montant de 125.79 € Brut pour la période du 01/11/2018 au 31/12/2018, sera attribuée à M. Michel PRIORE, comptable public de la Trésorerie d'Oyonnax.

**DELIBERATION 2018073 : CONCOURS DU RECEVEUR MUNICIPAL – ATTRIBUTION DE L'INDEMNITE DE CONSEIL 2018 – PERIODE DU 01/01/18 AU 31/10/18**

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de demander le concours du receveur municipal pour assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable, définies à l'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté ministériel du 16 décembre 1983. Une indemnité d'un montant de 626.96 € Brut pour la période du 01/01/2018 au 31/10/2018, sera attribuée à M. Patrick FILLON, comptable public de la Trésorerie d'Oyonnax.

**DELIBERATION 2018074 : ATTRIBUTION DE CHEQUES CADEAUX AUX AGENTS COMMUNAUX ET A LEURS ENFANTS EN 2018**

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'offrir des *CADO Chèque* proposés par la Banque Postale :

- d'une valeur de **160 €** par agent à l'ensemble du personnel communal titulaire ou stagiaire ayant travaillé au cours de l'année 2018 ainsi que les stagiaires non rémunérés dont le stage a duré au moins 3 semaines,
- d'une valeur de **140 €** par agent contractuel ayant travaillé à temps complet sur une période supérieure ou égale à 8 mois sur l'année 2018,
- d'une valeur de **90 €** par agent contractuel ayant travaillé à temps complet sur une durée inférieure à 8 mois sur l'année 2018,
- d'une valeur de **40 €** par enfant jusqu'à l'âge de 11 ans pour le personnel communal ayant travaillé en 2018.

**PERSONNEL COMMUNAL**

Le Conseil Municipal est informé qu'un Contrat à Durée Déterminée de 1 an a été prorogé au musée et porte jusqu'en octobre 2019.

## **FINANCES**

Le Conseil Municipal a décidé de ne pas modifier le taux de 1 % concernant la taxe d'aménagement.

## **SEMCODA**

Le Conseil Municipal prend connaissance du rapport des observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes concernant SEMCODA.

## **H.B.A.**

Une étude est en cours pour la mise en place d'un service concernant les animaux errants sur le territoire du Haut Bugey en partenariat avec la S. P.A. A l'heure actuelle, des travaux de réfection sur le refuge ne permettent d'accueillir que les chats.

La possibilité d'établir un arrêté d'interdiction de nourrissage des animaux sur la voie publique (pour le territoire communal) est évoquée.

## **R.G.P.D.**

Une convention de mutualisation entre H.B.A. et les communes intéressées sur le territoire du Haut Bugey est à l'étude.

## **AFFAIRES SCOLAIRES ET PERI-SCOLAIRES**

### **ECOLE**

Le Conseil Municipal prend connaissance du compte-rendu du conseil d'école du 16.10.2018.

La classe de CM2 participe avec le musée à l'élaboration d'un livre sur la commune d'Izernore.

A ce jour, les effectifs pour la rentrée scolaire de 2019 s'élèvent à 240 élèves. Un suivi attentif est mis en place car le seuil pour la fermeture d'une classe est fixé à 249 élèves. La classe ULIS quant à elle risque d'être fermée.

Les constructions réalisées à Pérignat et le projet des Balcons de l'Oignin peuvent amener de nouvelles familles.

### **GRILLONS**

A ce jour 100 enfants sont inscrits au TAP.

Le 15 novembre 2018 aura lieu une réunion de COPIL afin d'étudier l'organisation scolaire de la prochaine rentrée et le passage à 4 jours au lieu de 4 jours et ½ comme actuellement.

## **QUESTIONS DIVERSES**

### **CENTENAIRE DE LA COMMEMORATION DU 11 NOVEMBRE**

Mise en place de diverses actions :

- Illumination du monument et du rond-point des colonnes (bleu, blanc, rouge)
- Chant de la Marseillaise par les enfants de l'école
- Chant du souvenir par le conseil municipal
- Exposition des CE1-CE2 sur cimaises sous la coursive de la mairie sur le thème de la guerre 14/18
- Installation de banderoles et drapeaux devant la mairie et autour du monument aux morts
- Installation de 3 chapiteaux pour le vin d'honneur
- Sonnerie des cloches de l'église à 11 h 30 (consigne nationale)

### **REUNION DEBAT MAIRIE/ENTREPRISES**

Cette rencontre aura lieu le mardi 13 novembre 2018 à 19h30 salle place de l'Eglise.